

**Procès Verbal de réunion
Conseil Syndical du jeudi 24 avril 2014**

Date de convocation : 18/04/2014
Lieu de la réunion : bureau du
syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votes exprimés : 8

L'an deux mil quatorze, le jeudi 24 avril, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Vice-président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, DAVERGNE Xavier, DENAMBRIDE François-marie, MOGENIER Guillaume, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, TRONCHET Laurent
Secrétaire de séance : MOGENIER Guillaume

1. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Sous la Présidence de Claude BARGAIN, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Président à bulletins secrets.

- ***Monsieur Xavier CHASSANG est élu Président au premier tour à la majorité absolue : 6 votes pour, 2 votes blancs.***

Sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, désigné par l'assemblée, il est procédé à l'élection du Vice-président à bulletins secrets.

Deux candidats se présentent :

- Claude BARGAIN : 3 voix
- Guillaume MOGENIER : 5 voix

- ***Monsieur Guillaume MOGENIER est élu Vice-président à la majorité absolue***

Approbation du dernier compte-rendu de réunion

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la réunion du 18 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ***déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.***

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur Xavier CHASSANG, désigné par l'assemblée, préside à la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2013 :

- investissement : - 103 316,99 €
- fonctionnement : + 139 434,12 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *adopte le compte administratif 2013*

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- **un excédent de fonctionnement de 139 434,12 €:**

Résultat de l'exercice : 106 682,51 €

Résultat antérieur reporté : 32 751,61 €

- **un besoin de financement en investissement de 119 059,34 €:**

Résultat d'investissement : 9 942,96 €

Résultat antérieur reporté : - 113 259,95 €

Restes à réalisés : - 15 742,35 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 119 059,34 €*
- *Report en fonctionnement au compte R002 : 20 374,78 €*

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « SENTIERS » A LA CCMG

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'au nom du principe d'exclusivité, le transfert de la compétence « sentiers » à la CCMG dessaisie le syndicat de toute intervention dans le domaine de la compétence transférée. Il convient donc d'élaborer une convention de mise à disposition du service « sentiers », suivant les dispositions de l'article L 5211-4-1 du CGCT.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de ladite convention.

Monsieur Bargain propose qu'à l'article 5 de la convention, les modalités de remboursement soient libellées de la façon suivante :

« -avance sur le coût de la mise à disposition :

- 40% au début du mois de mai
- 40% début septembre
- Le solde courant novembre »

Monsieur le Président modifiera le texte de la convention en conséquence

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la convention de mise à disposition du service sentier vers la CCMG*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Président donne lecture par article de la préparation budgétaire 2014

Monsieur le Président rappelle que cette préparation budgétaire a été établie en prenant en compte le projet de convention de mise à disposition du service sentier du SIVHG vers la CCMG.

Les charges du personnel titulaire, les charges à caractère général et les emprunts afférent aux actions « sentiers » restent à la charge du SIVHG, qui en demandera contrepartie à la CCMG.

Les charges d'investissement seront intégralement assumées par la CCMG.

Le budget présenté s'équilibre ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 548 463,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 275 853,34 €

Le Conseil Syndical, après avoir entendu la présentation du budget 2014 par le Président :

- *Adopte le Budget Primitif 2014*

7. QUESTIONS DIVERSES

- **CONVOCATIONS PAR MAIL**

Monsieur le Président propose que les convocations aux réunions de Conseil soient faites dorénavant par messagerie électronique. Monsieur Guillaume Mogenier demande que sa convocation soit adressée en Mairie de Sixt, une copie papier lui sera adressée.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la dématérialisation des convocations du Conseil*

La séance est levée à 20h10

Le Président, Xavier CHASSANG